DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Séance du mardi 3 novembre 2015

Le mercredi 28 octobre 2015, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 octobre 2015 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Bureau s'est de nouveau réuni le mardi 3 novembre 2015 à 14 h 30 sur la convocation qui a été adressée le 29 octobre par le Président du syndicat mixte.

Présents:

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,

Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,

Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,

Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Vallée Loire-Authion,

Madame Christine REGNIER, Conseil Régional des Pays de la Loire.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire, à Elisabeth Nouvellet.

Madame Martine SALMON, Conseil Régional du Centre-Val de Loire, à Benoît Baranger,

Excusés:

Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Ile-Bouchard,

Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,

Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,

Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,

Monsieur Régis DANGREMONT, Conseil Régional des Pays de la Loire,

Madame Charlotte DE BECDELIEVRE,

Monsieur Gilles DEGUET, Conseil Régional du Centre-Val de Loire,

Madame Christine FAUQUET, Conseil Régional du Centre-Val de Loire,

Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,

Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,

Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,

Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,

Monsieur Mohamed MOULAY, Conseil régional du Centre-Val de Loire,

Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil Régional du Centre,

Madame Sophie SARAMITO, Conseil Régional des Pays de la Loire,

Monsieur Eric THOUZEAU, Conseil Régional des Pays de la Loire,

Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie Passet

Nombre de membres composant le bureau : 25

Nombre de membres présents : 5 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 7

Désignation de représentants du Parc à différentes instances

Le syndicat mixte du Pays du Chinonais a été retenu afin de mettre en œuvre le programme européen LEADER 2014-2020. Ce programme a pour vocation de soutenir des projets innovants contribuant au développement rural de notre territoire.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU

5.3. Désignations de représentants

Un comité de programmation Leader est donc mis en place avec pour vocation notamment d'accorder les subventions aux porteurs de projets (une réunion par trimestre). Le pays du chinonais demande au Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine de désigner un titulaire et un suppléant élu ou technicien.

Par ailleurs, le mandat des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Maine-et-Loire arrivant à expiration, le Parc est sollicité pour procéder au renouvellement de ceux-ci pour les formations spécialisées « nature » et « publicité ». Le Préfet sollicite le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine pour désigner un titulaire pour chacune de ces formations spécialisées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour faire partie du comité de programmation LEADER mis en place par le pays du chinonais,

Considérant que le mandat des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Maine-et-Loire arrive à expiration et qu'il convient de désigner à nouveau un titulaire pour chacune des formations « nature » et « publicité »,

Après délibération, les membres du Bureau désignent à l'unanimité :

Pays du Chinonais : Comité de programmation Leader	Mme Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU Suppléant : M. Pascal QUENIOT
Commission Départementale de la nature, des paysages et sites 49, formation spécialisée "nature"	
Commission Départementale de la nature, des paysages et des sites, formation "publicité"	Mme Mélanie CHOLLET

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président Compte- tenu de la transmission en Sous- préfecture et de la publication

- 5 NOV. 2015

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU 7.10 Divers

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Séance du mardi 3 novembre 2015

Le mercredi 28 octobre 2015, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 octobre 2015 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Bureau s'est de nouveau réuni le mardi 3 novembre 2015 à 14 h 30 sur la convocation qui a été adressée le 29 octobre par le Président du syndicat mixte.

Présents:

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,

Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,

Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,

Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Vallée Loire-Authion,

Madame Christine REGNIER, Conseil Régional des Pays de la Loire.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire, à Elisabeth Nouvellet.

Madame Martine SALMON, Conseil Régional du Centre-Val de Loire, à Benoît Baranger,

Excusés:

Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Ile-Bouchard,

Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,

Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,

Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,

Monsieur Régis DANGREMONT, Conseil Régional des Pays de la Loire,

Madame Charlotte DE BECDELIEVRE,

Monsieur Gilles DEGUET, Conseil Régional du Centre-Val de Loire,

Madame Christine FAUQUET, Conseil Régional du Centre-Val de Loire,

Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,

Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,

Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,

Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,

Monsieur Mohamed MOULAY, Conseil régional du Centre-Val de Loire,

Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil Régional du Centre,

Madame Sophie SARAMITO, Conseil Régional des Pays de la Loire,

Monsieur Eric THOUZEAU, Conseil Régional des Pays de la Loire,

Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie Passet

Nombre de membres composant le bureau : 25

Nombre de membres présents : 5

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 7

Régime indemnitaire des régisseurs de recettes et d'avances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.1617-5-2,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics,

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU 7.10 Divers

Vu l'arrêté du 2 mars 1998 instituant une régie d'avances pour le règlement des frais de faible importance,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1998 instituant une régie de recettes afin d'encaisser les produits émanant de l'organisation de journées de sensibilisation des acteurs du parc : participations aux repas et au transport,

Considérant qu'une indemnité de responsabilité peut être allouée aux régisseurs de recettes et d'avances dans les conditions prévues par la règlementation en vigueur,

Considérant que l'indemnité est variable pour les régies d'avances, suivant le montant maximum de l'avance pouvant être consentie, et pour les régies de recettes, suivant le montant moyen des recettes encaissées mensuellement.

Considérant qu'il est proposé d'allouer l'indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires des régies de recettes et d'avances, dans la limite des montants maximum prévus par la règlementation en vigueur en fonction des plafonds respectifs des régies.

Les membres du Bureau délibèrent favorablement et à l'unanimité pour l'attribution d'une indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires des régies de recettes et d'avances dans les limites maximum de la règlementation en vigueur et autorisent le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président Compte- tenu de la transmission en Sous- préfecture et de la publication

Le - 5 NOV. 2015

1.4. Autres types de contrats

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Séance du mardi 3 novembre 2015

Le mercredi 28 octobre 2015, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 octobre 2015 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Bureau s'est de nouveau réuni le mardi 3 novembre 2015 à 14 h 30 sur la convocation qui a été adressée le 29 octobre par le Président du syndicat mixte.

Présents:

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,

Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,

Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,

Monsieur Jackie PASSET. Communauté de communes Vallée Loire-Authion,

Madame Christine REGNIER, Conseil Régional des Pays de la Loire.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire, à Elisabeth Nouvellet.

Madame Martine SALMON, Conseil Régional du Centre-Val de Loire, à Benoît Baranger,

Excusés:

Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Ile-Bouchard,

Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,

Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,

Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,

Monsieur Régis DANGREMONT, Conseil Régional des Pays de la Loire,

Madame Charlotte DE BECDELIEVRE,

Monsieur Gilles DEGUET, Conseil Régional du Centre-Val de Loire,

Madame Christine FAUQUET, Conseil Régional du Centre-Val de Loire,

Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,

Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,

Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,

Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,

Monsieur Mohamed MOULAY, Conseil régional du Centre-Val de Loire,

Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil Régional du Centre,

Madame Sophie SARAMITO, Conseil Régional des Pays de la Loire,

Monsieur Eric THOUZEAU, Conseil Régional des Pays de la Loire,

Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie Passet

Nombre de membres composant le bureau : 25

Nombre de membres présents : 5 Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 7

Contrat de cession au Parc de l'exposition « Insectes : Minuscule Multitude »

Dans le cadre de sa programmation 2016 sur la thématique annuelle des « p'tites bêtes », le Parc a pris contact avec l'association Cistude Nature pour solliciter l'emprunt de l'exposition « Insectes : Minuscule Multitude ».

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU

1.4. Autres types de contrats

L'association Cistude Nature, située dans la région de Bordeaux, a réalisé cette exposition en 2012 afin de la faire circuler dans les différents équipements de leur territoire. Conçue pour une durabilité initiale de 2 ans, l'association souhaite se défaire de cette exposition, faute de place pour la conserver. De plus, après avoir beaucoup circulé, certains éléments sont endommagés.

L'association reste propriétaire des droits intellectuels liés à l'exposition mais autorise le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine à utiliser ses supports et renouveler et adapter l'exposition sur la forme afin de l'accorder à sa structure, à son territoire et à sa politique culturelle.

L'exposition « Insectes : Minuscule Multitude » serait présentée dans la salle d'exposition temporaire de la Maison du Parc de mars à juin 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'association Cistude Nature souhaite céder de manière définitive cette exposition au Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine pour l'euro symbolique,

Les membres du Bureau, à l'unanimité, délibèrent favorablement pour l'acquisition de cette exposition pour l'euro symbolique, autorisent le Président à signer le contrat de cession et tout document afférent.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président Compte- tenu de la transmission en Sous- préfecture et de la publication

Le

- 5 NOV. 2015

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Séance du mardi 3 novembre 2015

Le mercredi 28 octobre 2015, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 octobre 2015 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Bureau s'est de nouveau réuni le mardi 3 novembre 2015 à 14 h 30 sur la convocation qui a été adressée le 29 octobre par le Président du syndicat mixte.

Présents:

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,

Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,

Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,

Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Vallée Loire-Authion,

Madame Christine REGNIER, Conseil Régional des Pays de la Loire.

Absents ayant donné procuration:

Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire, à Elisabeth Nouvellet.

Madame Martine SALMON, Conseil Régional du Centre-Val de Loire, à Benoît Baranger,

Excusés:

Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Ile-Bouchard,

Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,

Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,

Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,

Monsieur Régis DANGREMONT, Conseil Régional des Pays de la Loire,

Madame Charlotte DE BECDELIEVRE,

Monsieur Gilles DEGUET, Conseil Régional du Centre-Val de Loire,

Madame Christine FAUQUET, Conseil Régional du Centre-Val de Loire,

Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,

Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,

Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,

Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,

Monsieur Mohamed MOULAY, Conseil régional du Centre-Val de Loire,

Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil Régional du Centre,

Madame Sophie SARAMITO, Conseil Régional des Pays de la Loire,

Monsieur Eric THOUZEAU, Conseil Régional des Pays de la Loire,

Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie Passet Nombre de membres composant le bureau : **25**

Nombre de membres présents : 5 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 7

Concours Eco-trophée : attribution des prix aux lauréats

Le jury de cette 8^{ème} édition du concours, composé de 14 personnes, s'est réuni le mardi 29 septembre dernier à l'espace formation de la CCI à Saumur, sous la présidence de Mme Sophie SARAMITO, Conseillère régionale des Pays de la Loire.

7.4. Intervention économiques

Il a examiné les 25 dossiers nominés (sur les 27 reçus) dans les catégories suivantes :

a examine les 20 dossiers nomines (sur les 27 reçus) dans les categories survantes

- préservation du patrimoine naturel et respect des ressources ;
- énergie maîtrise de la consommation et/ou promotion des énergies renouvelables ;
- innovation sociale et implication territoriale ;
- collectivités (réalisations sur les 3 thèmes précédents).

Le règlement du concours a prévu les récompenses suivantes pour les lauréats :

Pour le secteur privé :

- un trophée, création originale pour le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;
- pour les 1ers prix : une récompense de 1000 €, dotée par le sponsor du concours ;
- pour tous les lauréats : une récompense sous forme de cadeaux pour les salariés concernés par la réalisation présentée, les invitant à découvrir les richesses patrimoniales du Parc.

Pour le secteur public

- un trophée, création originale pour le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;
- pour tous les lauréats : une récompense sous forme de cadeaux pour les agents concernés par la réalisation présentée, les invitant à découvrir les richesses patrimoniales du Parc.

En outre un « Coup de cœur du jury » était possible et sera doté d'un trophée et d'une récompense sous forme de cadeau pour les salariés/agents concernés les invitant à découvrir les richesses patrimoniales du Parc.

Le sponsor du concours est EDF via le CNPE de Chinon qui apporte une dotation de 3 000 € soit 1 000 € pour les 1^{ers} prix des 3 catégories entreprises (ou 500 € en cas d'ex-aequo). Cet appui fait l'objet d'une convention spécifique qui a été signée le 20 octobre dernier.

Le jury a désigné les lauréats qui recevront chacun les prix suivants :

Catégorie Biodiversité

- 1^{er} prix : 1 000 € du CNPE
- 2^{ème} prix : week-end gîte : 316,50 € max (gérants sans salarié) Manoir de Boisairault Le Coudray-Macouard
- 3^{emes} prix ex-aequo:
 - balade CPIE Touraine Val de Loire Seuilly = 280 € (8 salariés)
 - dîner « Vincent, cuisinier de campagne» Ingrandes de Touraine = 68 € (2 salariés)

Catégorie Energie

- Deux 1^{ers} prix : 2 x 500 € du CNPE
- Cadeaux aux salariés
 - balade Monde de Pierre Frite Doué-la-Fontaine = 200 € (6 salariés)
 - balade Cie Saumuroise Saumur = 400 € (50 salariés)

Catégorie Implication territoriale :

- 1^{er} prix : 1 000 € du CNPE
- 2^{ème} prix : balade toue cabanée CPIE : 280 € (5 salariés)
- 3^{ème} prix : balade toue cabanée CPIE : 280 € (4 salariés)

7.4. Intervention économiques

Catégorie collectivités

1^{er} prix : balade toue cabanée CPIE : 280 € (8 agents)

2^{ème} prix : balade Monde de Pierre Frite (200 €) (7 agents)

■ 3^{ème} prix : balade Monde de Pierre Frite (200 €) (7 agents)

Coup de cœur du jury

 Week-end en gîte atypique (218 €) (gérants sans salarié) – La Batellière – La Chapelle-aux Naux

Candidats non primés

- Un diplôme « candidat nominé »
- Un livre « Sauvages orchidées » de David GREYO d'un montant de 376 euros à raison d'un livre par candidat non primé (12)

Le montant maximal des dépenses cadeaux s'élève à 6 098,50 € versés par le Parc dont 3 000 € attribués par le CNPE de Chinon et reversés par le Parc.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, délibèrent favorablement pour l'attribution des prix aux lauréats et coup de cœur du concours Eco-Trophée 2015 selon les conditions financières et techniques précisées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président Compte- tenu de la transmission en Sous- préfecture et de la publication

Le

- 5 NOV. 2015